université PARIS DIDEROT PARIS 7

UNIVERSITÉ PARIS 13 NORD

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 099 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT – PARIS 7,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PARIS – NORD 13,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 10 au 13 juin 2008 ;

vu la décision n°2005-242
créant l'unité de recherche U 722 et nommant Monsieur Erick Denamur directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 722 intitulée « Ecologie et évolution des microorganismes » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Monsieur Erick DENAMUR est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 722 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 5 janvier 2009

Le Président de l'Université Paris Diderot – Paris 7

Le Président de l'Université Paris – Nord 13

Le Directeur général de l'Inserm